



Assurance perte d'exploitation et crise financière

Par Visiteur

Je suis assuré chez AXA, ayant souscrit une assurance perte d'exploitation repris comme suit :
dommages corporels et materiel

Dommmages immateriels

Comme tout le monde le sait la crise financières à touché beaucoup de monde mais plus particulièrement le domaine de l'immobilier(agence immobilière, promoteurs. je pense pouvoir faire valoir mes droits du fait que 2009 à été une catastrophe pour la profession donc SINISTRE

Qu'en pensez vous ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis assuré chez AXA, ayant souscrit une assurance perte d'exploitation repris comme suit :
dommages corporels et materiel

Dommmages immateriels

Comme tout le monde le sait la crise financières à touché beaucoup de monde mais plus particulièrement le domaine de l'immobilier(agence immobilière, promoteurs. je pense pouvoir faire valoir mes droits du fait que 2009 à été une catastrophe pour la profession donc SINISTRE

Qu'en pensez vous ?

Malheureusement, j'ai bien peur que votre argumentation soit vouée à l'échec. La notion de sinistre, strictement encadrée par votre contrat d'assurance, ne couvre que les dommages liés à un incendie, une explosion, une inondation ou de tout autre événement accidentel.

Or, une cris économique, de quelque ampleur qu'elle puisse être ne recouvre aucune de ces hypothèses, et ne saurait être analysée en un accident.

Très cordialement.